



Copie de résolution

ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 2 MAI 2016
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H HEURES

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2016-05-063

**ADOPTION DU REGLEMENT 2016-03 MODIFIANT LE
REGLEMENT 2009-12 DECRETANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE
AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Duchesne

QUE le conseil municipal de Champlain décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 2 du règlement 2009-12 est remplacé par le suivant :

«À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

ARTICLE 2

«Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉ unanimement

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Jean Houde, secrétaire-trésorier